



Le mariage des enfants et l'éducation des filles

Note de plaidoyer

La scolarisation des filles constitue l'un des meilleurs moyens de prévenir le mariage des enfants, en particulier au niveau secondaire. Inversement, le mariage des enfants restreint considérablement l'accès des filles à une éducation de qualité.

Le mariage des enfants et le manque d'accès à une éducation de qualité des filles trouvent leur origine dans les inégalités de genre et l'idée selon laquelle les filles et les femmes sont inférieures aux garçons et aux hommes. Le mariage des enfants constitue une violation des droits humains et expose les filles à des risques à long terme en matière de santé, de sécurité, d'éducation et de possibilités économiques, entre autres.

Nous exhortons les leaders réunis au Sommet mondial sur l'éducation à intégrer des politiques, des programmes et des budgets vitaux à l'égard du mariage des enfants dans leurs stratégies nationales en matière d'éducation.

Le mariage des enfants est un obstacle à l'éducation des filles et le Partenariat mondial pour l'éducation estime que l'enseignement joue un rôle primordial dans la réduction du nombre de mariages d'enfants. Dans son Plaidoyer pour l'investissement, le Partenariat s'est donné comme objectif de prévenir 2 millions de mariages d'enfants d'ici 2025. Pour atteindre cette cible et ne laisser personne de côté, conformément à la mission des Objectifs de développement durable (ODD), **les gouvernements doivent tenir compte des liens entre le mariage des enfants et l'éducation de manière à ce que TOUTES les filles aient accès à 12 ans d'enseignement de qualité dans un environnement sûr.**

Faits importants

- **Douze millions de filles sont mariées chaque année.** En l'absence de progrès, 100 millions de filles supplémentaires seront mariées pendant l'enfance d'ici 2030, et 10 millions pourraient s'ajouter à ce nombre en raison de la pandémie de COVID-19.
- **La scolarisation des filles constitue l'un des meilleurs moyens de retarder le mariage des enfants, en particulier au niveau secondaire.** En moyenne, une fille est 6 % moins susceptible de se marier pendant l'enfance pour chaque année d'études secondaires supplémentaire.
- **L'incidence de la scolarisation sur le moment du mariage est plus forte que celle du mariage sur la scolarisation.** C'est-à-dire que plutôt que d'abandonner l'école *pour* se marier, la plupart des filles abandonnent l'école *puis* se marient.
- **L'éducation est l'un des plus puissants vecteurs de l'égalité des genres** parce qu'elle renforce l'autonomie des élèves et leur donne les moyens de remettre en question les normes de genre discriminatoires.

COVID-19

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 menacent deux cibles des ODD : mettre fin au mariage des enfants et veiller à ce que toutes les filles aient accès à une scolarité de qualité de 12 ans d'ici 2030. Selon l'UNICEF, 10 millions de filles supplémentaires se marieront pendant l'enfance au cours de la prochaine décennie en raison des restrictions liées à la pandémie. Les fermetures des écoles et autres établissements d'enseignement entraîneront des conséquences à long terme sur l'avenir des filles (en particulier celles de familles pauvres de régions isolées) en raison de la détresse économique qui rend l'éducation trop onéreuse ou parce que les filles se marient et/ou tombent enceintes.

Appel à l'action

L'éducation inculque aux filles les compétences leur permettant de s'épanouir et réduit le risque de mariage des enfants. Pour changer la vie d'innombrables filles au moyen d'un accès accru à l'éducation, les gouvernements doivent investir dans leur scolarité, leur rétention scolaire et la sécurité des écoles.

1. Mener des actions intersectorielles pour garantir aux filles exposées à un risque de mariage et aux filles déjà mariées un accès à 12 années de scolarité de qualité et sensible au genre.

- **Garantir un accès à 12 années d'enseignement primaire et secondaire gratuit et obligatoire** pour l'ensemble des filles et des garçons en éliminant tous les frais de scolarité et les coûts indirects.
- **Veiller à ce que le financement national de l'éducation** corresponde au moins à 4 à 6 % du produit intérieur brut (PIB) et/ou représente au moins 15 à 20 % des dépenses publiques. Compte tenu de la crise du financement de l'éducation (aggravée par la pandémie de COVID-19), les États doivent protéger les dépenses consacrées à l'éducation en suivant les recommandations de la [campagne mondiale Un milliard de voix pour l'éducation](#) et de la [campagne de financement national 2025 du GPE](#).
- **Mettre au point des plans sectoriels et des systèmes éducatifs sensibles au genre** qui répondent aux droits des filles exposées à un risque de mariage et aux filles déjà mariées et encourager la participation active des filles à l'élaboration des plans et des programmes d'enseignement. Ces plans doivent tenir compte des liens bidirectionnels entre le mariage des enfants et l'éducation des filles.

2. Remédier aux causes du mariage des enfants par la création d'écoles sûres et inclusives.

- **Mettre fin aux politiques et aux pratiques discriminatoires qui excluent les filles enceintes, les jeunes filles mariées et les jeunes mères** de l'école, et financer des stratégies nationales qui favorisent le retour des jeunes femmes aux études après l'accouchement.
- **Appuyer la sensibilisation des communautés** pour veiller à ce que les parents, les leaders et autres membres des communautés reconnaissent l'importance d'éduquer les filles et de retarder le mariage.
- **Veiller à ce que les écoles soient exemptes de violence** en établissant des mécanismes de signalement confidentiels, en enseignant aux éducateur·rice·s comment reconnaître et signaler des cas de maltraitance et en fournissant des espaces sûrs aux adolescentes, notamment à celles exposées à un risque de mariage et aux filles déjà mariées.
- **Promouvoir des environnements et des programmes scolaires promouvant l'égalité des genres** par la création de matériel pédagogique sensible au genre.
- **Fournir des installations sanitaires et des toilettes privées et sûres**, ainsi que des produits d'hygiène menstruelle aux filles dans les écoles.

3. Veiller à ce que les filles exposées à un risque de mariage d'enfant et les filles déjà mariées continuent d'avoir accès à une éducation de qualité et sans danger dans les situations de crise, notamment pendant la pandémie de COVID-19.

- **Veiller à ce que chaque enfant ait la possibilité d'apprendre lorsque les écoles sont fermées (notamment des cours d'éducation complète à la sexualité)** en investissant dans des méthodes d'enseignement à distance inclusives et sensibles au genre et en maintenant des communications régulières entre les enseignant·e·s, les élèves et les familles afin de stimuler la motivation des élèves et de prévenir l'abandon scolaire des filles.
- **Aider les filles enceintes, les filles déjà mariées et les jeunes mères à reprendre leurs études** lors de la réouverture des écoles. À cette fin, il pourrait s'avérer nécessaire de fournir un apprentissage

flexible, des cours de rattrapage et des cours accélérés. Il convient également de vérifier la liste d'inscription et d'effectuer un suivi auprès des filles qui ne sont pas retournées à l'école.

- 4. Le financement des politiques et des programmes d'enseignement doit provenir à la fois des États bailleurs de fonds du GPE et des États partenaires du GPE.**